



LIMOGES MÉTROPOLE

Le Conseil communautaire de Limoges Métropole du 29 septembre 2026

Le Conseil communautaire de Limoges Métropole s'est déroulé le mardi 29 septembre 2026 à l'Hôtel de Région Nouvelle-Aquitaine, site de Limoges, 27 boulevard de la Corderie.

Publié le 29 Septembre 2026

Au cours de cette séance, parmi de nombreuses délibérations présentées aux 74 élus communautaires (<https://www.limoges-metropole.fr/limoges-metropole/institution/le-conseil-communautaire>), ont été approuvées :

- > L'Adoption du Programme local de l'habitat 2026 - 2032.
- > L'installation d'un nouveau Conseil de développement.
- > Deux nouveaux parcs d'activités en projet à Feytiat et Panazol.
- > Des travaux d'agrandissement et de rénovation du crématorium.

Retrouvez en téléchargement l'ordre du jour de l'ensemble des délibérations de ce dernier conseil.

Adoption du Programme local de l'habitat - PLH - 2026 - 2032

Le nouveau Programme Local de l'Habitat 2026-2032

Limoges Métropole prépare l'avenir de son territoire avec le lancement de son 4^e Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2026-2032. Ce document stratégique permet d'anticiper les besoins en logement des habitants, de définir les grandes orientations de la collectivité et de planifier les actions concrètes à mener.

Le bilan du PLH 2019-2025 : l'évaluation du programme précédent met en lumière des résultats contrastés et des réussites fortes sur le territoire :

- > **Logement neuf :** une moyenne de **642 logements commencés par an** (entre 2018 et 2023) pour un objectif initial de 720. Cette baisse s'explique par un léger recul démographique (-0,1 % par an). Les nouvelles constructions se sont majoritairement concentrées sur les communes de la couronne périurbaine plutôt que sur la ville-centre, entraînant une légère hausse des logements vacants.
- > **Rénovation du parc privé :** des actions de requalification ont été menées grâce aux dispositifs OPAH (https://www.limoges-metropole.fr/fileadmin/0-PAGE_ACCUEIL/3-Actualites/2023_Actualites/2023_07_Juillet_Actualite%20A9s/20230704_Document_Projet_Convention_Op%C3%A9ration_Programm%C3%A9_Site_internet_Limoges_Metropole.pdf)

et OPAH-RU (<https://guichet-habitat.limoges-metropole.fr/particuliers/dispositifs-pour-lhabitat/opah-ru>). Le **Guichet Habitat de Limoges Métropole** (<https://guichet-habitat.limoges-metropole.fr/>) a offert des conseils gratuits et facilité l'accès aux aides financières pour la rénovation énergétique et l'adaptation des logements. Le **Permis de louer** a également été expérimenté pour garantir la qualité des biens.

- **Logement social** : un grand succès avec **1 473 logements construits**, dépassant largement les objectifs initiaux pour répondre à la paupérisation croissante des demandeurs.
- **Gouvernance** : Un dialogue régulier et efficace a été maintenu entre Limoges Métropole, les communes et les acteurs de l'habitat.

Les grandes lignes du nouveau PLH 2026-2032

Aujourd'hui, l'offre de logements sur le territoire reste légèrement supérieure à la demande. Pour éviter une perte d'attractivité et une dépréciation des biens immobiliers, Limoges Métropole engage une stratégie de redynamisation du marché du logement. Le prochain programme aura pour objectif d'aller plus loin dans le rééquilibrage territorial de la production, la mobilisation du parc existant, la mixité sociale et la qualité du cadre de vie pour tous les habitants du territoire communautaire.

Le nouveau plan d'actions s'articule autour de priorités claires pour améliorer le quotidien des habitants :

- **Mobiliser et valoriser le parc existant, rationaliser la production neuve**
- **Proposer des logements de qualité, adaptés aux parcours résidentiels des ménages**, sans oublier les enjeux liés à la transition énergétique et au changement climatique,
- **Faciliter l'accès aux logements spécifiques aux publics les plus fragiles** (seniors, jeunes, public fragile, gens du voyage) en accompagnant et en coordonnant les acteurs de l'habitat sur le territoire.

Démocratie participative : le Conseil de développement de Limoges Métropole

Le Conseil de développement est un espace d'échange et de dialogue entre les élus locaux et les habitants. Composée de représentants de la société civile, cette instance permet de favoriser la participation citoyenne à l'échelle intercommunale. Son rôle est de recueillir et de discuter des avis ainsi que des propositions sur les politiques publiques qui impactent le territoire.

La loi rend cette instance **obligatoire pour toutes les intercommunalités de plus de 50 000 habitants**, comme Limoges Métropole. Sa création officielle est votée par une délibération lors du Conseil communautaire

Pour représenter au mieux la diversité du territoire, l'instance s'organise en 3 collèges :

- **Le collège des représentants des communes (33 membres)** : il comprend 1 membre pour chaque commune de Limoges Métropole, à l'exception de Limoges qui en compte entre 5 et 9 (issus des conseils citoyens).
- **Le collège des acteurs du développement local (47 membres)** : il réunit les forces vives du territoire comme les associations, les entreprises, les syndicats et les chambres consulaires.
- **Le collège des habitants (35 membres)** : Il est composé de citoyens volontaires qui ont déposé leur candidature directement auprès du Président de Limoges Métropole.

Le Conseil de développement participe activement à la construction des projets à travers des missions clés fixées par la loi.

- Il est **obligatoirement consulté** lors de l'élaboration du **Projet de territoire** et de tous les documents qui en découlent.
- Il **donne son avis** sur la conception et l'évaluation des politiques publiques locales.
- L'instance **rédige un rapport d'activité annuel** et **élit son ou sa Présidente** à la majorité simple parmi ses membres.

Tous les membres siègent à titre bénévole et ne perçoivent aucune indemnité. Le Conseil ne possède ni budget propre ni personnel dédié : c'est Limoges Métropole qui met à sa disposition les moyens matériels et humains nécessaires à son bon fonctionnement.

Chiffres clés du Conseil de développement 2020 - 2026

2 réunions plénières

1 réunion générale

1 assemblée générale

26 réunions thématiques

Deux nouveaux parcs d'activités en projet à Feytiat et Panazol

Limoges Métropole accélère son développement économique et prépare l'accueil de nouvelles entreprises. La Communauté urbaine, qui gère déjà 21 zones d'activités et 14 hectares de terrains disponibles, accompagne les porteurs de projets à chaque étape. Pour renforcer l'attractivité du territoire, deux nouveaux parcs d'activités durables et connectés vont voir le jour à Feytiat et Panazol.

Le Bas Faure à Feytiat : un parc d'activités éco-responsable

Limoges Métropole et la commune de Feytiat s'associent pour créer un quartier économique innovant au sud de la commune.

- **Énergie verte** : le site sera exemplaire en matière d'environnement grâce à une centrale solaire. Les panneaux photovoltaïques installés sur les toits des bâtiments alimenteront directement les entreprises du parc.
- **Accès direct** : le parc bénéficiera d'une liaison routière idéale avec un accès direct à l'autoroute A20 (échangeur 37) et à la RD320.
- **Une démarche participative** : ce projet et la modification nécessaire du Plan local d'urbanisme (PLU) feront l'objet d'une concertation publique. Les citoyens, associations et communes pourront donner leur avis pour faire évoluer le projet avant son lancement.

Les portes de Panazol » : un aménagement mixte et accessible

À Panazol, une étude a permis de cibler un secteur stratégique de **17 hectares** pour concevoir un aménagement global et cohérent, y compris sur les terrains privés.

- **Transports facilités** : idéalement situé près de l'A20, le site sera directement connecté aux futures lignes de bus à haut niveau de service, prévues dans le projet d'aménagement et d'embellissement (Moovéo).
- **Entreprises et logements** : le quartier accueillera à la fois des activités économiques (artisans, bureaux) et des logements, dans le respect du Programme local de l'habitat (PLH).
- **Cadre de vie amélioré** : le projet prévoit de moderniser les espaces publics et de sécuriser les déplacements à pied et à vélo (mobilités douces).

Travaux d'agrandissement et de rénovation du crématorium

Le crématorium et son site cinéraire, situés au Cavou à Landouge, sont gérés par Limoges Métropole depuis le 1er janvier 2024. Afin de répondre au mieux aux besoins des familles en termes d'agencement et de flux, Limoges Métropole souhaite procéder à des **travaux d'extension et d'aménagement du site permettant ainsi d'offrir de meilleures conditions d'accueil et de gestion du site pour les services.**

En accord avec la législation applicable aux crématoriums, ce projet piloté par Limoges Métropole est soumis à déclaration de projet et d'intérêt général pour l'ensemble du projet d'extension du crématorium.

- **Dans ce cadre, une enquête publique a eu lieu entre le 17 juin et le 3 juillet 2026,** le commissaire enquêteur s'est positionné en faveur de celui-ci. À la suite de cette enquête, Limoges Métropole doit se prononcer sur l'intérêt général de l'opération d'extension du crématorium permettant le démarrage des travaux sur site.

Les travaux d'agrandissement et de rénovation programmés devraient intervenir en fin d'année 2026 avec notamment :

- La construction d'une extension de 80 m² avec deux espaces fermés à destination des familles et dédiés à la préparation des cérémonies et à la restitution des urnes, une zone d'attente et un bureau.

- > La création, dans l'existant, d'un accueil indépendant et l'agencement de trois espaces séparés et intimes dédiés aux familles endeuillées ainsi qu'une zone réservée aux condoléances.
- > L'aménagement de deux vestiaires (hommes et femmes) avec sanitaires et douches, un office et une salle de restauration pouvant servir de salle de réunions avec également des rangements, un local archives et un bureau d'accueil des opérateurs funéraires.
- > La rénovation de la salle de cérémonie avec un aménagement intérieur pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite (PMR) au plus près du catafalque.

Cette opération est estimée à environ 561 622 € HT financée par Limoges Métropole et devrait durer entre 10 et 12 mois.

>
